

Année 2026
FICHE ASSOCIATION

Application de l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales

Dossier à retourner complet avant le **15 janvier 2026**.

En cas de difficultés rencontrées pour remplir ce dossier, ne pas hésiter à contacter la commune

NOM DE L'ASSOCIATION :

Date de création :

I. COMPOSITION DU BUREAU

	NOM et Prénom	Adresse	Téléphone
Président			
Vice-Président			
Trésorier			
Secrétaire			

Adresse e-mail (obligatoire) :

But de l'association (formation, compétition, manifestation, culture, découverte, etc) :

Nombre d'adhérents et origine :

Saint-Laurent	Autres communes du canton	Autres communes

Compagnie d'assurance et n° de police :

Joindre une **copie de votre Responsabilité Civile** assurant les locaux communaux occupés pour 2026. Les locaux doivent être mentionnés sur l'attestation d'assurance.

II. COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

Nombre de bénéficiaires de l'activité :

Nombre de participants à la manifestation précédente :

Joindre le rapport moral ou le rapport d'activité de l'association relatif à l'année précédente.

Remplir le tableau de compte d'exploitation ci-joint.

III. DEMANDE DE SUBVENTION 2026

Montant de l'aide sollicitée :

Autre aide en nature (assistance technique, administratif, équipement (salles en précisant le(s) jour (s) et les créneaux horaires)) demandée :

IV. ACTIVITÉ EXCEPTIONNELLE EN 2026

Descriptif (vous pouvez joindre une notice) et détails des aides financières et matérielles demandées :

V. PARTICIPATION A L'ANIMATION DE LA COMMUNE ET (OU) DU ROYANS

VI. OBSERVATIONS

Certifié exact,
Fait à _____ le _____
(Qualité et signature)

Article L.1611-4 du CGCT

Toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée.

Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité.

Il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné.

Les informations collectées par la Mairie de Saint-Laurent-en-Royans servent au suivi des associations (subvention, liste de contacts, manifestations). Elles sont destinées à la commune et conservées pendant la durée de vie de l'association.

J'autorise que la liste de contact (Président, Vice-Président, Secrétaire) soit communicable aux particuliers et aux autres associations qui en feraient la demande.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données en vigueur depuis le 25 mai 2018, vous pouvez demander à exercer vos droits d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et d'effacement de vos données personnelles en contactant la Mairie de Saint-Laurent-en-Royans.

Le _____ Nom Prénom : _____ Signature _____

CADRE RÉSERVÉ A LA COMMUNE

1) AIDE DE LA COMMUNE

	Proposée le	Voté en CM
Prestation en nature		
Subvention		
TOTAL		

2) SUIVI

Dossier complet le :

Notification de l'aide le :

Réception des justificatifs de la demande de versement le :

Mandatement le :